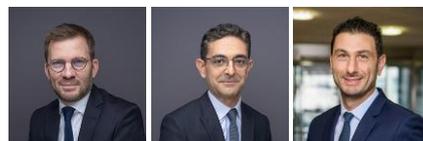


# LBPAM ISR ACTIONS EURO FOCUS EMERGENT X

RAPPORT MENSUEL FINANCIER AU 30 AVRIL 2025



Stéphane Nières  
Tavernier

Yann Giordmaina

Benjamin Bellaïche

## Objectif d'investissement

Le FCP a pour objectif d'offrir une performance supérieure à celle à celle des marchés actions de la zone euro sur la période de placement recommandée supérieure à 5 ans par la sélection et la gestion active de valeurs de sociétés de la zone euro dont une partie du chiffre d'affaires est réalisée dans les zones émergentes, tout en sélectionnant des valeurs répondant à des critères d'investissement socialement responsable. Toutefois, le FCP ne bénéficie pas du Label ISR.

**Actif net global** 162,51 M€  
**VL part X** 28 732,30 €

## Caractéristiques du FCP

### Composition de l'indicateur de référence\*

Euro Stoxx dividendes nets réinvestis 100%

\* Depuis le 30 août 2012

### Caractéristiques

Date de création de l'OPC	01/02/2011
Date de 1ère VL de la Part	31/08/2012
Date du dernier changement d'indicateur de référence	-
Durée minimale de placement recommandée	5 ans et plus
Classification AMF	Actions de pays de la zone euro
Classification SFDR	Article 8
Société de gestion	LBP AM
Gestionnaire financier par délégation	La Financière de L'Equiquier
Dépositaire	CACEIS BANK
Éligible au PEA	Oui

### Valorisation

Fréquence de valorisation	Quotidienne
Nature de la valorisation	Cours de clôture
Code ISIN part X	FR0011310572
Ticker Bloomberg part X	LBP AEF FP
Lieu de publication de la VL	www.lbpam.com
Valorisateur	CACEIS Fund Administration SA

### Souscriptions-rachats

Heure limite de centralisation auprès du dépositaire	13h00
Heure limite de passage d'ordre auprès de La Banque Postale	12h15
Ordre effectué à	Cours Inconnu
Souscription initiale minimum	5 000 000 Euros
Décimalisation	1/100 000 eme de part

### Frais

Frais de gestion et autres coûts administratifs et d'exploitation	0,64% TTC de l'actif net
Commissions liées aux résultats	Néant
Commission de souscription	6,0% maximum (dont part acquise : Néant)
Commission de rachat	Néant

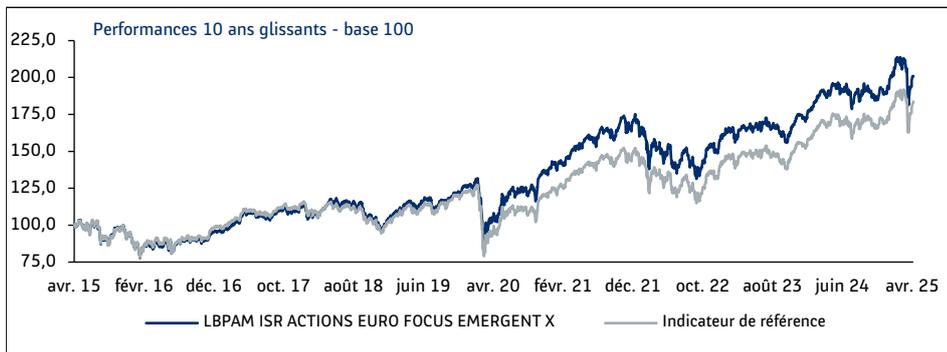
<b>NOTATION MORNING STAR™</b> Eurozone Large-Cap Equity	<b>NOTATION MORNINGSTAR SUSTAINABILITY™</b>	<b>NOTATION QANTALYS™</b> Actions Zone Euro
--	---	--



## PROFIL DE RISQUE



## Performances arrêtées au 30 avril 2025



Les performances passées ne présagent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

PERFORMANCES CUMULÉES	Début d'année	1 mois	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
OPC	5,72%	-1,43%	6,37%	32,25%	89,47%	100,94%
Indicateur de référence	8,01%	0,31%	9,27%	37,07%	88,21%	83,63%
Ecart de performance	-2,29%	-1,74%	-2,90%	-4,82%	1,26%	17,31%

PERFORMANCES ANNUELLES	2024	2023	2022	2021	2020
OPC	8,89%	17,41%	-13,02%	23,64%	10,03%
Indicateur de référence	9,26%	18,55%	-12,31%	22,67%	0,25%
Ecart de performance	-0,37%	-1,14%	-0,71%	0,97%	9,78%

PERFORMANCES ANNUALISÉES	3 ans	5 ans	10 ans
OPC	9,75%	13,63%	7,22%
Indicateur de référence	11,06%	13,47%	6,26%
Ecart de performance	-1,31%	0,16%	0,96%

## Principaux indicateurs de risque

INDICATEURS DE RISQUE	sur 6 mois	sur 1 an	sur 3 ans	sur 5 ans	sur 10 ans
Volatilité de l'OPC	18,16%	15,99%	15,28%	17,00%	17,78%
Volatilité de l'indicateur de réf.	18,65%	16,29%	15,61%	17,10%	18,18%
Tracking error	2,48%	2,26%	2,16%	2,58%	2,94%
Ratio de Sharpe	0,74	0,19	0,46	0,72	0,38
Ratio d'information	-1,50	-1,29	-0,61	0,06	0,33
Beta	-	0,97	0,97	0,98	0,97

Données calculées sur le pas de valorisation.

	Plus forte perte historique	Début de la plus forte perte	Fin de la plus forte perte	Délai de recouvrement (j)
Perte maximale 10 ans	-34,23%	19/02/2020	18/03/2020	239

Volatilité	Elle mesure l'importance des variations du prix d'un actif et donne donc une estimation de son risque (mathématiquement, la volatilité est l'écart type des rentabilités de l'actif).
Tracking error	C'est la mesure du risque pris par le portefeuille par rapport à son indicateur de référence.
Ratio de Sharpe	Il mesure l'écart de rentabilité du portefeuille par rapport au taux sans risque divisé par la volatilité du portefeuille.
Ratio d'information	C'est l'écart de performance entre le portefeuille et son benchmark divisé par le tracking error.
Bêta	Il est la mesure de la sensibilité du portefeuille par rapport à son benchmark.

Sources des données, OPC et indicateurs de réf. : LBP AM

## Commentaire de gestion

Le mois d'avril a été riche en événements. Il a commencé par une phase de panique boursière avec la présentation par le président Trump de tarifs douaniers très élevés puis une volte-face avec une pause de 90 jours pour laisser aux pays le temps de venir négocier avec les représentants américains. Du 31 mars au 11 avril l'EuroStoxx perd 11% et reprend 12.9% jusqu'au 30 avril. Sur un mois il progresse de 0.3%.

Le fonds ne ressort pas indemne de cette volatilité et s'établit derrière son indice de référence sur le mois.

Parmi les meilleurs secteurs en termes de contribution relative à la performance du fonds, la sous exposition au Biens de Consommation de Base est compensée par le choix de L'Oréal qui rassure et performe beaucoup mieux que son secteur ainsi que de Heineken dont la publication a été bien accueillie. Dans la Consommation discrétionnaire, LVMH, sous-pondéré, baisse significativement, en revanche Inditex rebondit nettement. Le segment Industriel, légèrement sous pondéré dans le fonds, et performant dans la remontée coûte en relatif, notamment la Défense (seule exposition : Thalès, pas la plus performante sur le mois dans le secteur). Au sein de la Santé, Sanofi a souffert d'un newsflow mitigé sur son pipeline de recherche. Enfin la sous-exposition aux financières et notamment à certaines banques domestiques (non-exposées aux pays émergents) coûte en relatif.

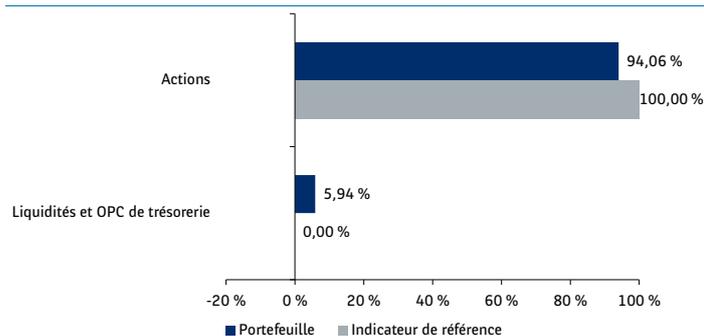
# LBPAM ISR ACTIONS EURO FOCUS EMERGENT

30 avril 2025

Euro Stoxx dividendes nets réinvestis

## Structure du portefeuille

### RÉPARTITION PAR NATURE DE TITRE EN % DE L'ACTIF NET



### INDICATEURS CLÉS

Nombre de titres actions en portefeuille	45
Exposition globale	94,06%
Risque spécifique (1 an)	2,21%
Risque systématique (1 an)	15,84%
Poids des 10 premiers titres	34,83%
Poids des 20 premiers titres	58,04%

### 10 PRINCIPALES LIGNES EN PORTEFEUILLE

Libellé	Secteur	Pays	% de l'actif net
SAP SE	Technologies de l'Information	Allemagne	4,46%
AXA SA	Finance	France	3,86%
SIEMENS AG	Industrie	Allemagne	3,61%
ALLIANZ SE	Finance	Allemagne	3,57%
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA SA	Finance	Espagne	3,48%
HERMES INTERNATIONAL SCA	Consommation Discrétionnaire	France	3,39%
SANOFI SA	Santé	France	3,39%
ASML HOLDING NV	Technologies de l'Information	Pays-Bas	3,32%
SCHNEIDER ELECTRIC SE	Industrie	France	3,00%
DEUTSCHE TELEKOM AG	Services de Communication	Allemagne	2,74%

### PRINCIPALES SUR-PONDÉRATIONS EN %

Libellé	Poids dans le portefeuille	Poids dans l'indicateur de réf.	Ecart
AXA SA	3,86%	1,34%	2,52%
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA SA	3,48%	1,20%	2,28%
KBC GROUP NV	2,52%	0,31%	2,21%
HERMES INTERNATIONAL SCA	3,39%	1,45%	1,94%
BUREAU VERITAS SA	2,06%	0,16%	1,90%

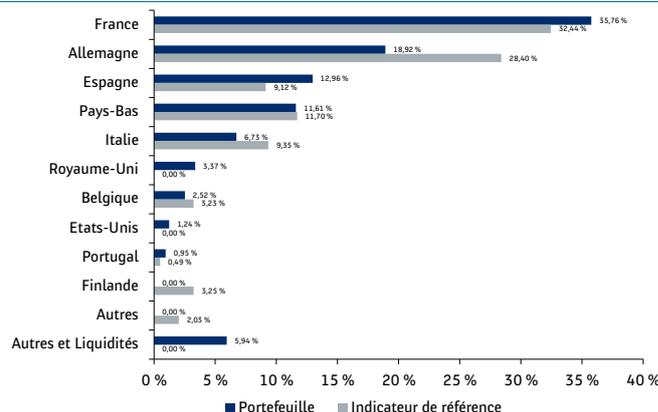
### PRINCIPALES SOUS-PONDÉRATIONS EN %

Libellé	Poids dans le portefeuille	Poids dans l'indicateur de réf.	Ecart
IBERDROLA SA	-	1,62%	-1,62%
AIRBUS SE	-	1,50%	-1,50%
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNGS-GESELLSCHAFT AG IN MUENCHEN	-	1,39%	-1,39%
BNP PARIBAS SA	-	1,37%	-1,37%
VINCI SA	-	1,24%	-1,24%

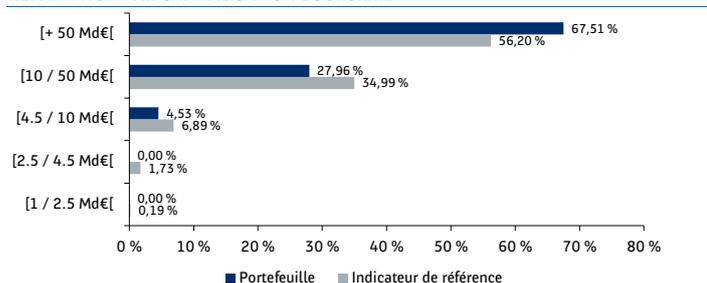
### RÉPARTITION SECTORIELLE EN % DE L'ACTIF NET \*



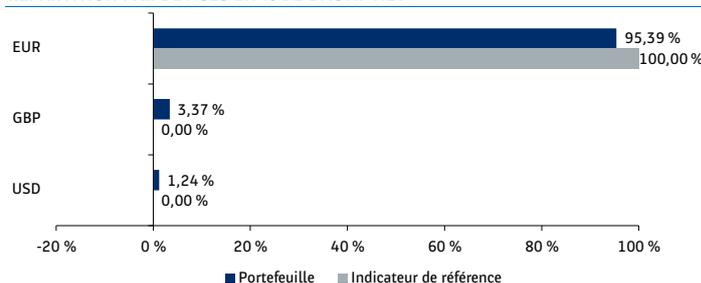
### RÉPARTITION PAR PAYS EN % DE L'ACTIF NET \*



### RÉPARTITION PAR CAPITALISATION BOURSÈRE \*



### RÉPARTITION PAR DEVICES EN % DE L'ACTIF NET \*



\* Réalisé par transparence ; la catégorie OPC regroupe les OPC non traités par transparence ; la catégorie Autres et Liquidités inclut les OPC monétaires.

Informations produites à titre purement indicatif (sans aucune valeur (pré)-contractuelle) ne constituant ni une sollicitation quelconque d'achat ou de vente de l'OPC ni une recommandation personnalisée : elles pourront être modifiées le cas échéant au cours de la gestion de l'OPC et ce, dans le respect de la réglementation applicable. LBP AM ne saurait être tenue responsable de toute décision d'investissement prise ou non, sur la seule base des informations contenues dans ce document. Les DIC, prospectus et dernier document périodique sont disponibles auprès de LBP AM sur simple demande ou sur le site [www.lbpam.com](http://www.lbpam.com).

LBP AM

36, Quai Henri IV - 75004 Paris

[www.lbpam.com](http://www.lbpam.com)  
Agrément AMF n°GP20000031

# LBPAM ISR ACTIONS EURO FOCUS EMERGENT X

RAPPORT MENSUEL ESG AU 30 AVRIL 2025

## PROFIL GREaT DU PORTEFEUILLE

Approche ESG	Sélectivité <sup>1</sup>
Taux de Sélectivité <sup>2</sup>	20%
Score GREaT le plus faible du portefeuille <sup>3</sup>	6,25
Score GREaT pivot <sup>4</sup>	6,13

Le score GREaT est issu d'une méthodologie d'analyse ESG propriétaire du Groupe LBP AM. L'échelle du score GREaT est comprise entre 1 et 10, 10 représentant la meilleure qualité ESG d'un émetteur.

<sup>1</sup> L'approche ESG dite en 'sélectivité' est l'exclusion de l'univers de comparaison d'un pourcentage d'émetteurs - correspondant au taux de sélectivité - présents sur les listes d'exclusions applicables au portefeuille et/ou les moins bien notés.

<sup>2</sup> Le taux de sélectivité est le pourcentage de l'univers de comparaison exclu pour des motifs ESG.

<sup>3</sup> Le score GREaT le plus faible du portefeuille doit être supérieur au score GREaT pivot.

<sup>4</sup> Le score GREaT pivot est le score du dernier émetteur exclu de l'univers de comparaison après avoir retiré un pourcentage d'émetteur correspondant au taux de sélectivité. Le portefeuille peut alors investir dans tout émetteur dont le score GREaT est supérieur au score GREaT pivot du portefeuille.

ESG : critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance

Pour en savoir plus sur la composition de l'univers de comparaison, nous vous invitons à consulter le prospectus du fonds.

### METHODOLOGIE GREaT

#### Gouvernance responsable

Encourager la diffusion des meilleures pratiques en termes de gouvernance d'entreprise et d'éthique des affaires.

#### Gestion durable des Ressources

Gérer durablement les ressources humaines ou naturelles : respect des droits de l'Homme, développement du droit du travail, relations durables avec les fournisseurs, protection de l'environnement.

#### Transition Energétique

Maîtriser les risques climatiques en accompagnant le passage d'un modèle économique fortement carboné vers un modèle plus sobre et plus durable.

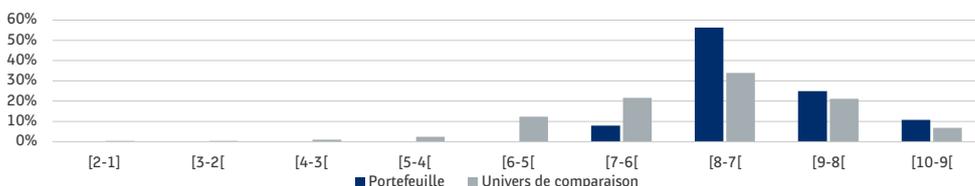
#### Développement des Territoires

Promouvoir des pratiques responsables répondant aux Objectifs de Développement Durables sociaux et créatrices de valeur pour l'ensemble des parties prenantes en lien avec la chaîne de valeur.

	Portefeuille	Couverture du portefeuille	Comparable	Couverture du comparable	Type de comparable
<b>G - Gouvernance Responsable</b>	<b>6,41</b>	100,0%	<b>6,49</b>	99,3%	Univers de comparaison
<b>R - Gestion Durable des Ressources</b>	<b>6,73</b>	100,0%	<b>6,62</b>	99,3%	
<b>E - Transition Energétique</b>	<b>7,43</b>	100,0%	<b>7,02</b>	99,3%	
<b>T - Développement des Territoires</b>	<b>7,70</b>	100,0%	<b>7,02</b>	99,3%	

Le fonds ne prenant pas d'engagement de performance relatif à son comparable sur les piliers GREaT, la note du portefeuille peut être supérieure ou inférieure à celle de son comparable.

### Répartition du portefeuille et de l'univers de comparaison par Score GREaT



### Meilleurs Scores GREaT du portefeuille et Contribution de chaque pilier au Score GREaT de l'émetteur

Nom de l'émetteur	Poids dans le portefeuille	Score GREaT	G	R	E	T
L'OREAL SA	2,1%	9,65	11,5%	25,6%	18,5%	44,4%
ENEL SPA	2,5%	9,62	1,3%	28,6%	42,4%	27,7%
SCHNEIDER ELECTRIC SE	3,0%	9,55	20,0%	21,4%	32,4%	26,3%
KBC GROUP NV	2,5%	9,01	15,3%	9,9%	39,1%	35,8%
ARKEMA SA	0,8%	8,92	25,6%	28,0%	19,6%	26,8%

# LBPAM ISR ACTIONS EURO FOCUS EMERGENT X

RAPPORT MENSUEL ESG AU 30 AVRIL 2025

## INDICATEURS DE DURABILITE DU PORTEFEUILLE

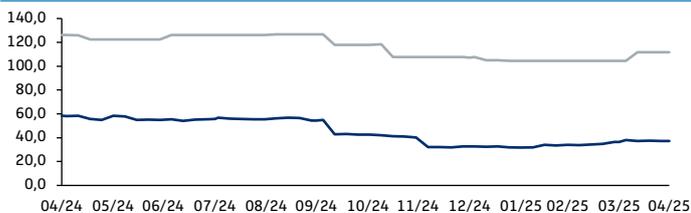
	Portefeuille	Engagement Minimum
Pourcentage d'Investissement Durable	61,8%	40,0%

Au sens du règlement européen SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation), un investissement durable est un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant que ces investissements ne causent pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance. Le pourcentage d'investissement durable présenté ici repose sur la méthodologie propriétaire du Groupe LBP AM, disponible en intégralité sur notre site internet : <https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>

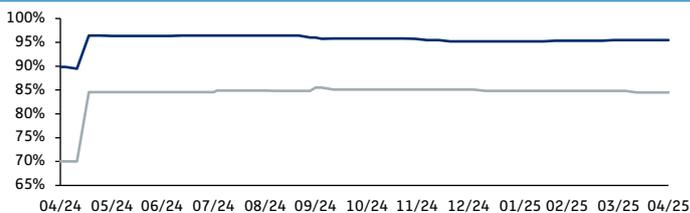
Indicateur 1 - Environnement	Portefeuille	Comparable
Empreinte carbone (Scope 1+2)	37,2	111,8
Taux de Couverture	100,0%	98,3%

Indicateur 2 - Gouvernance	Portefeuille	Comparable
Rémunération responsable	95,5%	84,5%
Taux de Couverture	98,0%	96,9%

### HISTORIQUE DE PERFORMANCE DE L'INDICATEUR 1



### HISTORIQUE DE PERFORMANCE DE L'INDICATEUR 2



■ Portefeuille    ■ Univers de comparaison

#### Méthodologie de l'indicateur 1 :

Nom de l'indicateur et Source	Définition	Unité de mesure
Empreinte carbone (Scope 1+2) Source(s) : MSCI	Nombre de tonnes de gaz à effet de serre générées (scope 1 + 2) pour 1 million d'euros investis.	tCO2/M€ investi

#### Méthodologie de l'indicateur 2 :

Nom de l'indicateur et Source	Définition	Unité de mesure
Rémunération responsable Source(s) : ASSET4	Part des entreprises qui prennent en compte des critères extra-financiers dans la politique de rémunération de leurs dirigeants.	%

Pour plus d'information concernant les méthodologies de calcul des indicateurs de durabilité et sur notre démarche d'investisseur responsable, veuillez-vous référer aux documents disponibles sur notre site internet à l'adresse suivante : <https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>  
Le label ISR de l'Etat français, est valable pour une durée limitée et est sujet à une réévaluation. Par ailleurs, son obtention par l'OPC ne signifie ni que celui-ci réponde à vos propres objectifs en matière de durabilité ni que le label corresponde aux exigences des futures règles nationales ou européennes.

## OBJECTIF EXTRA-FINANCIER DU PORTEFEUILLE

La démarche de gestion ISR du produit financier consiste à identifier les entreprises ayant les meilleures pratiques en matière de développement durable selon l'analyse de la société de gestion.

Cette analyse repose sur la philosophie GREaT, propre à la société de gestion, articulée autour des 4 piliers suivants :

- La Gouvernance responsable : ce pilier a notamment pour objectif d'évaluer l'organisation et l'efficacité des pouvoirs au sein des émetteurs (équilibre des pouvoirs, rémunération des dirigeants, ou encore éthique des affaires).
  - La gestion durable des Ressources : ce pilier permet d'étudier les impacts environnementaux et la gestion du capital humain des émetteurs (qualité des conditions de travail et gestion des relations avec les fournisseurs).
  - La transition économique et Énergétique : ce pilier permet d'évaluer la stratégie des émetteurs en faveur de la transition énergétique (démarche de réduction des gaz à effet de serre et réponse aux enjeux de long terme).
  - Le développement des Territoires : ce pilier permet d'analyser la stratégie des émetteurs en matière d'accès aux services de base.
- Plusieurs critères sont identifiés pour chaque pilier et suivis par le biais d'indicateurs collectés auprès d'agences de notation extra-financières (MSCI ESG Research, Moody's ESG et Ethifinance Ratings). La méthodologie mise en place permet de réduire les biais, notamment capitalistiques et sectoriels.

In fine, la société de gestion reste seule juge la qualité extra-financière d'un émetteur, qui est exprimée :  
- Selon un score GREaT compris entre 1 et 10 – 10 représentant la meilleure qualité ESG d'un émetteur.

Par ailleurs, la société de gestion applique des exclusions sectorielles et normatives visant à limiter l'investissement dans les émetteurs ayant des impacts négatifs trop importants. Nos listes d'exclusions sectorielles incluent certains émetteurs de secteurs controversés comme le tabac, les jeux d'argent, le charbon, le pétrole et le gaz, selon les critères définis par la société de gestion. Notre liste d'exclusion normative est construite sur la base d'analyses des controverses ou allégations ESG et identifie les cas de violations sévères, systématiques et sans mesures correctives des droits ou des atteintes en matière ESG. En complément du socle commun d'exclusion de la société de gestion, les portefeuilles détenteurs du label ISR de l'Etat Français sont en conformité avec les exclusions obligatoires listées dans son référentiel.